

Table ronde 1 – Green business et croissance verte : quelle nouvelle croissance verte dans les pays en développement ?

Mounir Ferchichi, Directeur général de l'ANGED Tunisie

Madame le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le FFEM de m'avoir invité pour participer à cette conférence et prendre la parole durant cette première session ayant pour thème « Quelle croissance verte dans les pays en développement ? »

« Green business » ou « croissance verte » ou « activité verte » peuvent être considérés comme des slogans bien porteurs à nos jours dans des discours officiels. Mais au-delà du discours, ces voies de développement sont bien démontrées comme options souvent incontournables dans les programmes de développement des pays et traduit timidement mais sûrement dans les initiatives et les projets de développement.

Développer les écoactivités est non seulement bénéfique pour l'écosystème mais au-delà, a des retombées économiques et même sociales. Il développe de nouveaux emplois, crée une dynamique d'innovation et de création et mobilise bien souvent les décideurs. Il faut à la fois relancer l'économie et investir à long terme de façon à atteindre simultanément deux objectifs, avec une seule et même politique économique, c'est-à-dire mettre en œuvre une politique qui répond aux besoins économiques et sociaux immédiats et qui soit en même temps une politique mondiale verte.

Les plans de relance sont destinés à donner une nouvelle impulsion à l'économie, mais s'ils sont bien conçus et bien mis en œuvre, ils peuvent nous mettre sur la voie d'une nouvelle croissance et d'une maîtrise de carbone. Les investissements dans les énergies renouvelables auront un impact là où les besoins sont les plus importants. Les pays en développement représentent aujourd'hui déjà 40% des ressources renouvelables mondiales et 70% du chauffage solaire de l'eau. Partout dans le monde, les dirigeants prennent conscience qu'une croissance verte n'est pas simplement une des options, mais une nécessité pour redonner de la vigueur à leur économie et créer des emplois. Le secteur des énergies renouvelables représente 2,3 millions d'emplois dans le monde, davantage que les emplois directs du secteur pétrolier et gazier. Aussi, il faut dès maintenant mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres, dans le sens d'accroître les investissements dans une meilleure utilisation des terres, la conservation des ressources en eau et des cultures résistant à la sécheresse afin d'aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique qui, si rien n'était fait, pourrait être le prélude de la fin et de la malnutrition chronique dans une grande partie du monde en développement.

Se lancer dans la croissance verte, c'est aussi investir dans de nouveaux secteurs appelés « écoactivités ». Ce sont des activités qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les domaines environnementaux liés à l'eau, le sol et les problèmes relatifs au bruit, aux écosystèmes et aux déchets. Les écofilères peuvent concerner l'assainissement de l'eau, le traitement de l'air et du bruit, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets de la biomasse, le solaire photovoltaïque, l'éolien, les biocarburants, la capture et le stockage du CO2 et encore une écoconception des produits de consommation.

La majorité des pays en développement commence à introduire dans leurs programmes de développement des investissements visant les secteurs liés à la lutte contre la pollution, à la limitation des nuisances et notamment liés aux secteurs de l'assainissement. Les enjeux sont au-delà bénéfiques dans un contexte global.

En effet, la Tunisie a signé la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992 à Rio, puis l'a ratifiée en juillet 1993. Cette ratification est venue affirmer la volonté de la Tunisie de s'associer à l'effort international de lutte contre les changements climatiques. La Tunisie a notamment présenté un inventaire des gaz à effet de serre pour l'année 1994 et réalisé un second inventaire en 1997. La politique tunisienne en matière de développement s'était déjà orientée vers l'application des préceptes de développement durable, et s'est vue consolidée avec la création de la Commission nationale sur le développement durable en 1993 et la mise en place de l'agenda 21 national et local qui ont déjà jeté les bases d'une approche intégrée de la problématique développement environnement. Les interventions des institutions opérant directement ou indirectement dans la protection de l'environnement en Tunisie s'articulent ainsi autour de plusieurs axes prioritaires, dont notamment la lutte contre la pollution industrielle, hydrique et atmosphérique, la gestion des déchets des ordures ménagères, déchets spéciaux et dangereux, l'assainissement, la maîtrise de l'énergie, la protection contre la pollution par les hydrocarbures, la conservation de la nature et de la biodiversité.

Dans le domaine des déchets, l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED), sous la tutelle du ministère de l'environnement et développement durable tunisien, contribue à travers la mise en place du PRONGID (Programme national de gestion intégrée et durable des déchets) à une nouvelle croissance verte. Les deux principaux objectifs globaux sont l'amélioration de la protection de l'environnement grâce à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des déchets et la promotion de la qualité de vie du citoyen. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie nationale s'appuiera sur deux principes de base : la prévention en réduisant la source et les atteintes environnementales causées par les déchets, et l'approche participative en impliquant des différents acteurs dans les différentes étapes de la gestion des déchets, depuis la conception et la planification jusqu'à la mise en œuvre. Les objectifs globaux sont détaillés en quatre objectifs spécifiques qui sont la réduction des quantités des déchets, le traitement, recyclage et valorisation des déchets, l'amélioration du cadre institutionnel juridique et financier des déchets et l'amélioration de la communication, concertation, sensibilisation et de la maîtrise des données dans ce secteur.

La politique de gestion des déchets ne se limite pas seulement aux approches juridiques et réglementaires, mais aussi et surtout sur le plan du développement économique générateur de nouveaux emplois. Les différents intervenants dans la politique de gestion des déchets doivent faire face à trois contraintes écologiques, sociales et économiques, qui ne sont pas toujours faciles à concilier. La mise en place des filières de recyclage, de valorisation, de traitement des déchets représente actuellement les priorités de l'ANGED, ceci après avoir réalisé des investissements importants dans la fermeture et la réhabilitation des décharges sauvages et l'aménagement des décharges contrôlées et des centres de transfert, qui a permis de maîtriser actuellement 85% de la quantité des déchets produits en Tunisie et 93% à la fin 2012.

Le PRONGID (Programme national de gestion intégrée et durable des déchets) se base sur une croissance verte qui ne pourra se faire sans croissance de la production issue du recyclage et sans une décroissance de la production des déchets et donc leur réduction à la source. Par ailleurs, la politique tunisienne passée et actuelle en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de diversification énergétique, de protection et de régénération des milieux naturels, de lutte contre les pollutions de toutes sortes, a déjà significativement contribué à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Malgré les efforts déjà consentis, la Tunisie dispose encore d'un potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre non négligeable qu'elle pourrait mobiliser, d'où l'option retenue au niveau de la communication nationale qui s'articule autour de la valorisation énergétique et du compostage des déchets.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, le gouvernement tunisien, à travers l'ANGED, a conclu deux contrats de vente de 50% des certificats de réduction des émissions générées dans dix décharges contrôlées en exploitant pour le compte de la Banque mondiale. Ce fut la première et la plus grande transaction mondiale dans les déchets avec la Banque mondiale, un potentiel de réduction de 3,7 millions de tonnes équivalent CO₂. Ce projet ainsi que les projets de valorisation énergétique de la biomasse dans les zones rurales, dans les fermes agricoles de l'État, a créé une dynamique même au-delà des frontières, plusieurs pays ont finalement décidé de s'y associer et de mobiliser des investissements colossaux dans cette direction. Par ailleurs, l'exemple du développement d'une écotaxe, qui responsabilise les producteurs vers leurs déchets, pollueurs payeurs et producteurs, constitue une bonne illustration en Tunisie.

Ainsi le FFEM est un instrument capable de tester des idées nouvelles en faveur d'un développement durable et respectueux des ressources naturelles équitables. Il a permis en Tunisie d'une part de contribuer à la mise en place de règles et de normes, et d'autre part, de réaliser des innovations prêtes au changement d'échelle et directement intégrables dans les politiques publiques. En effet, la Tunisie a réussi à approprier l'instrument FFEM, ce qui explique la réussite des projets réalisés, tels que notamment celui de l'efficacité énergétique dans la construction qui a permis de développer la réglementation thermique des bâtiments (on entendra des témoignages tout à l'heure), le projet relatif aux petites îles de la Méditerranée sur les aires marines protégées, voté en 2009 et faisant de la Tunisie le premier pays du sud et de l'est méditerranéen à se doter d'une législation aussi

avancée, le projet sous couverture végétale dont la taille critique est de 12 000 hectares aujourd'hui. Le projet relatif au programme africain concernant les stocks de pesticides périmés a pour objectif l'exécution d'un inventaire détaillé des stocks de pesticides pour son évacuation et son traitement, et la mise en place d'un programme de prévention pour éviter l'apparition d'un nouveau stock de pesticides obsolètes.

Cependant, l'instrument FFEM doit continuer à jouer son rôle de catalyseur et promouvoir sa capacité de pouvoir passer d'opérations pilotes aux projets en vraie grandeur et intégrables directement dans les politiques publiques, comme c'est le cas en Tunisie. Il doit être aussi plus simple et plus flexible, et essayer d'alléger davantage les procédures de financement pour aller plus vite. Il faut revoir à la hausse la durée d'investissement du FFEM, sachant que les projets environnementaux seraient sur des périodes plus longues. Enfin, bien étudier la faisabilité de projets pour garantir leur durabilité et éviter par conséquent les pilotes morts nés.

Dans le secteur des déchets en Tunisie, nous pensons que le FFEM peut cofinancer des projets dans le domaine de la valorisation énergétique, de la biomasse avec l'installation des biodigesteurs dans les zones rurales, est un projet initié et engagé par l'ANGED, sachant que par ailleurs l'ANGED a rejoint et a repris plusieurs initiatives régionales et bilatérales.

Aussi, au nom des pays en développement, nous associer au-delà de ces projets d'une manière plus efficiente aux initiatives régionales, avec la Banque mondiale et l'appui du GEF et pourquoi ne pas voir le FFEM s'associer plus dans des initiatives régionales ou sous-régionales ? Aussi pourquoi pas créer un réseau régional d'information, d'expertise et d'expérience des projets FFEM pour pouvoir mieux profiter de ces projets et par conséquent les échanger et les dupliquer. Enfin, nous pensons qu'investir dans une économie verte n'est pas une option, mais c'est un investissement intelligent pour un avenir plus équitable et plus prospère. Je vous remercie.

* * *